

*Les subsides*

guement. Je tiens simplement à rappeler à la Chambre que, dans un effort pour circonscrire le souci qu'a le gouvernement de la nécessité de garder secrets et de ne pas rendre publics certains documents de travail, nous avons établi il y a quelques années une série de lignes directrices. Elles furent déposées à la Chambre sous le titre «Avis de motion portant production de documents», mais elles concernaient la question générale du secret. Ces lignes directrices furent la première fois déposées par l'actuel secrétaire d'État aux Affaires extérieures, qui était alors leader du gouvernement à la Chambre, le 15 mars 1973, soit il y a plus de deux ans. Elles figurent comme Appendice «B» des délibérations du 15 mars 1973.

Deux semaines plus tard, ces lignes directrices furent renvoyées au comité mixte permanent des règlements et autres textes réglementaires, et je dois dire que ce comité n'a jamais pris aucune mesure pour les étudier à fond et voir comment elles pourraient être améliorées et rendues compatibles avec l'exercice d'un gouvernement aussi ouvert que possible, mais, je le répète, assujéti à un régime de responsabilité parlementaire. Ces lignes directrices furent de nouveau déposées à la Chambre en décembre pour être renvoyées le jour même au même comité mixte permanent. Quelques témoins ont déjà comparu devant le comité, et je tiens à dire que notre gouvernement attend avec impatience les recommandations du rapport de ce comité permanent parce qu'il est possible que celui-ci ait été en mesure d'améliorer les lignes directrices sans compromettre la nécessité très fondamentale pour le régime parlementaire de mettre les hauts fonctionnaires dans une position où ils peuvent donner leur avis à leur ministre sans craindre que cet avis ne devienne complètement public, ce qui, l'expérience l'a démontré, donnerait comme résultat que les hauts fonctionnaires deviendraient extrêmement prudents et peut-être pas tout à fait désintéressés le moment venu de donner leur avis. Nous voulons obtenir les meilleurs avis possibles de nos hauts fonctionnaires et, pour ce faire, nous devons soustraire ces avis à l'épluchage de la part du public.

L'autre question que j'aimerais aborder—je devrais évidemment m'en tenir à des généralités, car au comité on voudra sans doute avoir le temps de poser quelques questions—est l'ampleur de mon budget, le montant des dépenses du premier ministre et de son bureau, ainsi que de celles du Conseil privé. Cette rubrique pourrait faire l'objet de deux catégories de questions. La première est sans doute celle des lustres et des cendriers.

**Une voix:** Parlez-nous donc des piscines.

**M. Trudeau:** Et des piscines. Je doute que cela puisse faire l'objet d'une politique. Cela peut faire l'objet d'un débat et piquer la curiosité, mais les faits sont connus. Des jugements peuvent être portés. Je vais en traiter très brièvement et j'espère qu'il restera du temps pour la question la plus fondamentale, celle des dépenses et des tâches que les dites dépenses doivent permettre de réaliser. Je ne me soucierais guère d'en parler, si le député de Leeds et peut-être aussi le député de Rocky Mountain avaient été les seuls à manifester de la curiosité à ce sujet, mais j'ai été quelque peu déçu que le 30 avril dernier, après une longue absence, le très honorable député de Prince-Albert ait jugé bon d'en faire le sujet d'un discours et, comme de juste, il a parlé d'abondance. Il a consacré une partie de son discours à parler de cette sorte de dépenses que je range dans la catégorie des lustres. Le très honorable député de Prince-Albert s'est plu à prédire, compte tenu de l'inflation actuelle, quel serait mon traitement dans une

dizaine d'années. Je le remercie de la confiance qu'il m'a témoigné...

**Des voix:** Bravo!

**M. Trudeau:** ... et notamment d'avoir laissé entrevoir ce qu'il pense des chefs actuels et futurs de son parti.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Stanfield:** Monsieur le président, ce n'est plus qu'une question de temps, mais le mois de mai tire à sa fin, et le premier ministre n'en a plus pour longtemps. Je m'en voudrais de l'interrompre en vertu de la règle des 15 minutes, mais comme il ne doit pas rester très longtemps au comité, j'espère qu'il sera aussi concis que possible.

**M. Trudeau:** Je remercie le député de m'avoir signalé l'heure, mais j'ai offert dès le début de prendre la parole après un député de son parti afin de savoir exactement de quoi on voulait que je parle. Mais on n'a pas voulu cela et on m'a demandé de parler le premier. C'est pourquoi j'essaie de couvrir une variété de sujets et, bien entendu, cela prend un peu plus de temps.

**Des voix:** Bravo!

**M. Trudeau:** C'es sûrement par accident que le chef de l'opposition a pris la parole au moment même où j'allais citer un extrait du discours du très honorable représentant de Prince-Albert. J'y reviens et je cite le hansard du 30 avril, à la page 5344:

Permettez-moi de revenir à l'époque où j'étais premier ministre. Nous devions payer un loyer annuel de \$5,000 pour le 24, promenade Sussex; c'est-à-dire que M. St-Laurent l'a fait, que je l'ai fait, tout comme M. Pearson. Ce loyer a maintenant disparu.

A mon avis, c'est là une observation assez injuste. Peut-être l'a-t-il oublié, mais le très honorable représentant sait sûrement que ce loyer a été aboli par une loi de la 28<sup>e</sup> législature, il y a deux législatures de cela, par un bill que j'ai présenté moi-même touchant les résidences officielles, soit la loi sur les résidences officielles. Je me suis assuré que cette suppression du loyer ne s'appliquerait qu'à compter de la législature suivante; autrement dit, elle ne s'appliquait pas à moi. Tout comme M. St. Laurent, M. Pearson et M. Diefenbaker, j'ai dû payer le loyer. C'est seulement après les élections suivantes, lorsque les Canadiens eurent réélu le même premier ministre par une mince majorité, que la nouvelle loi est entrée en vigueur; le chef de l'opposition, avec son impartialité habituelle, se souviendra que c'était là l'aspect du bill.

Il se souviendra aussi que le même projet de loi, qui faisait de la maison Stornoway, de la résidence de M. l'Orateur, et de la ferme, des biens publics, entra en vigueur immédiatement car la Chambre sait que nous nous faisons du souci alors au sujet des accommodements antérieurs en vertu desquels le chef de l'opposition et l'Orateur bénéficiaient de certains avantages de la Couronne: la CCN travaillait sur leurs propriétés, et ainsi de suite. Ils auraient pu perdre ces avantages en raison de la loi votée par le Parlement.

**M. Cossitt:** Et la piscine?

**M. Trudeau:** Nous n'avons pas l'esprit aussi mesquin que le député de Leeds et nous n'avons pas voulu profiter de la situation; c'est pourquoi nous avons prévu l'application immédiate de la loi dans le cas de la maison Stornoway et de la ferme, et après les élections, dans le cas de la résidence du premier ministre. C'est dommage que le très